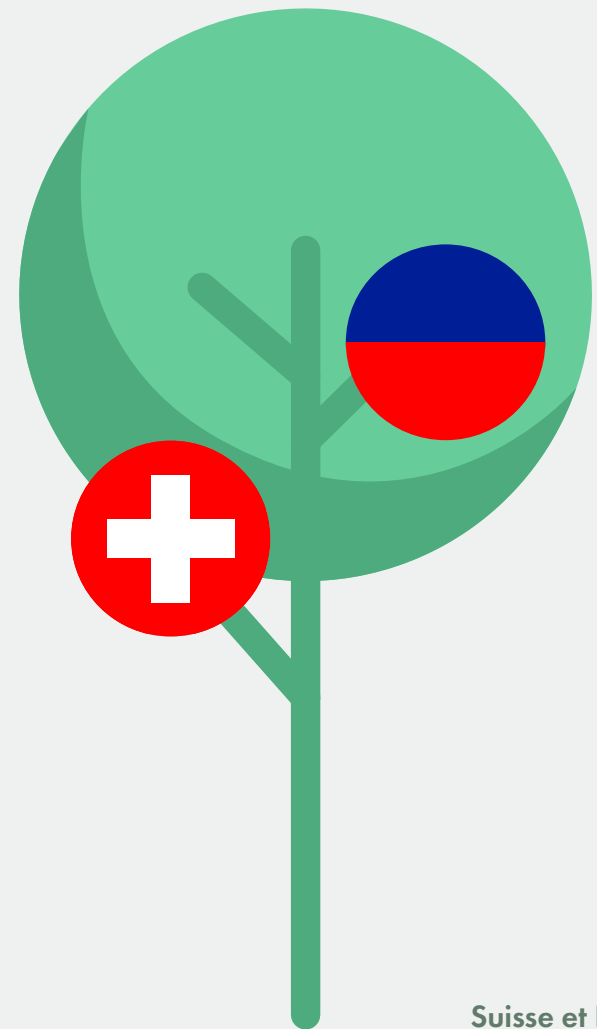


Protection régionale du climat : Programme de soutien «Vitiforest» aux domaines viticoles

Les arbres font partie de la solution –
séquestrer le carbone,
Augmenter la résilience,
préserver les ressources



Suisse et Liechtenstein

Nous soutenons les domaines viticoles, organisations et entreprises pour la planification et la mise en œuvre de projets vitiforestiers ainsi que des projets dans le cadre de stratégies de protection du climat et stratégies de durabilité.



Planification
& Conseil



Entretien &
Assurance qualité



Suivi, contrôle
et rapports



Création de
valeur

L'association de la vigne (Vitis) avec des arbres et des arbustes (=Vitiforest) peut avoir des effets positifs sur le système viticole.

Un système vitiforestier correctement planifié et mis en œuvre, permet non seulement de rompre la monoculture de la vigne mais aussi d'améliorer la qualité du

paysage, la biodiversité dans le vignoble et surtout de favoriser la vie du sol. Des habitats pour différents insectes utiles sont créés, le carbone est stocké dans le sol, les effets des périodes de sécheresse sont atténués et les interactions entre la vigne et les arbres peuvent contribuer à la nutrition et à la santé des plantes.



Pour de plus amples informations,
consultez notre site : silvocultura.ch/angebot



Le programme régional de protection du climat pour la vitiforesterie soutient les exploitations viticoles qui souhaitent planter des arbres sur leurs terres. Il comprend des conseils d'experts en vitiforesterie sur la conception optimale de la plantation, le choix des essences, la plantation et l'entretien, et aide à surmonter les obstacles pratiques.

En outre, les exploitations participantes reçoivent un soutien financier sous forme d'une contribution à la plantation par arbre en tant qu'aide à l'investissement. Ce soutien se fait en deux étapes : la première tranche est versée aux exploitations directement après la plantation, la deuxième tranche est versée après l'établissement des arbres, trois ans après la plantation.

Ce programme de soutien a été développé par la fondation myclimate en collaboration avec son partenaire de longue date SilvoCultura.

Le programme est financé par des contributions volontaires à la protection climatique d'entreprises de Suisse, d'Allemagne et d'Autriche. Dans ce cadre, aucune prestation de compensation de CO₂ n'est générée ou négociée. Cela signifie que les domaines viticoles profitent de la promotion ; mais ne font pas partie du marché des certificats de CO₂. Cela permet aux exploitations de continuer à prendre en compte les prestations de protection climatique résultant des arbres plantés pour leur propre bilan d'exploitation.



Participation

Qui peut participer au programme de soutien ?

Toute exploitation viticole en Suisse et au Liechtenstein peut postuler au programme de soutien. La condition préalable est de remplir les modalités de participation.

Subventions et conseils

SilvoCultura encourage les exploitations viticoles qui participent au programme en leur versant une contribution de 100 CHF par arbre.



Postulez maintenant !
silvocultura.ch/programm

En coopération avec la fondation myclimate pour les exploitations agricoles en Allemagne, en Autriche, au Liechtenstein et en Suisse.

La contribution est versée en deux tranches :

Versement 1ère tranche :

l'exploitation participante reçoit une contribution vitiforestière de 70 CHF par arbre planté. Le paiement est effectué après un premier conseil gratuit sur la conception de la plantation, le choix des arbres et la plantation.

Versement de la 2e tranche :

l'exploitation participante reçoit le deuxième versement de la contribution à hauteur de 30 CHF par arbre au cours de la 3e année après la plantation.

Le paiement est effectué après le deuxième conseil. Pour les arbres tombés, un versement n'est effectué qu'en cas de remplacement.

Conditions de participation – L'essentiel en bref

- La surface et les plantations d'arbres se trouvent en Suisse ou au Liechtenstein.
- Les entreprises participantes reçoivent un conseil personnalisé de SilvoCultura (premier conseil avant la plantation, deuxième conseil après environ trois ans).
- Au moment de l'inscription, les arbres n'ont pas encore été commandés (la date de la copie de la facture est déterminante). Les systèmes agroforestiers déjà établis ne peuvent pas être soutenus.
- Au moins 20 arbres sont plantés par domaine viticole.
- L'exploitation participante fournit les données de monitoring nécessaires (copies de factures des plants et indications des plantations réalisées sous forme de plan de plantation).
- Chaque jeune arbre doit être équipé au moins d'un tuteur et d'une protection.
- L'exploitation est responsable de l'entretien professionnel et régulier des arbres.
- Seuls les arbres à haute tige et les autres essences feuillues qui ne figurent pas sur la liste négative de SilvoCultura sont éligibles. L'éligibilité des arbres est examinée dans le cadre de la première consultation.
- Les arbres doivent être entretenus pendant au moins 10 ans. Les arbres plantés qui tombent dans les 10 ans suivant la plantation en raison d'une maladie ou d'autres dommages (tempête, etc.) doivent être remplacés lors de la prochaine période de plantation. Les frais sont à la charge de l'entreprise participante.
- Les réductions d'émissions ou les prestations de puits de carbone obtenues dans le cadre de ce programme d'encouragement ne sont pas revendiquées ou vendues par les entreprises participantes (p. ex. « certificats de CO₂ »).
- Un double financement par d'autres programmes d'aide n'est autorisé qu'avec l'accord de l'opérateur du programme, s'il est prouvé que les coûts supplémentaires ne sont pas encore couverts par le projet.
- L'entreprise accepte une visite annoncée (par exemple dans le cadre d'un audit sur place).



Foto: N. Horack



En accord avec SilvoCultura GmbH, sont réglés

- Les qualités des arbres, par exemple en ce qui concerne l'âge, la taille, le nombre de pousses latérales et les porte-greffes, doivent être convenues avec SilvoCultura dans le cadre de la première consultation.
- Les participants doivent veiller à un approvisionnement adéquat et suffisant en nutriments et en eau pour les jeunes arbres.
- Un plan/schéma de plantation détaillé doit être établi pour chaque surface/parcelle et remis à SilvoCultura.
- Les plantations doivent être documentées de manière appropriée et justifiées, ce qui inclut une documentation photographique et la documentation de toutes les preuves d'achat (arbres, matériel). L'entreprise soutient le monitoring en fournissant, le cas échéant, d'autres documentations et justificatifs nécessaires.
- Pendant la durée du projet, SilvoCultura peut collecter et évaluer des données sur les plantations vitiforestières.

Notre équipe se réjouit de répondre à vos questions :

Conseil spécialisé

Jürg Strauss

juerg.strauss@silvocultura.ch

Mareike Jäger

mareike.jaeger@silvocultura.ch

Programme de protection du climat

Dr. Victor Anspach

victor.anspach@silvocultura.ch



SilvoCultura GmbH
Wellenau 64, 8494 Bauma
[silvocultura.ch](https://www.silvocultura.ch)
info@silvocultura.ch